

**REUNION LES TISSERANDS DU LIEN
MONNAIE LOCALE
LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018
A CHAVANOZ**

Présents : Albane ;Alain ;Alexandre ;Alexis ; Benjamin ;Bob ;Catherine ;Cécile ;Dominique ;
Doumé ;Françoise ;Gilles ;Joële ;Marc ;Martine ;Nathalie ;Olivier ;Perrine ;Sandrine
Valérie ;Xavier

Excusés: Elisabeth ; Jean Baptiste ;Michael

Facilitateur : Alexis

Intervenants :Joële Marc Nathalie et Xavier

secrétaire : Martine

La réunion débute par le pot de la « rentrée » puis un tour de météo.

On accueille trois nouveaux membres :

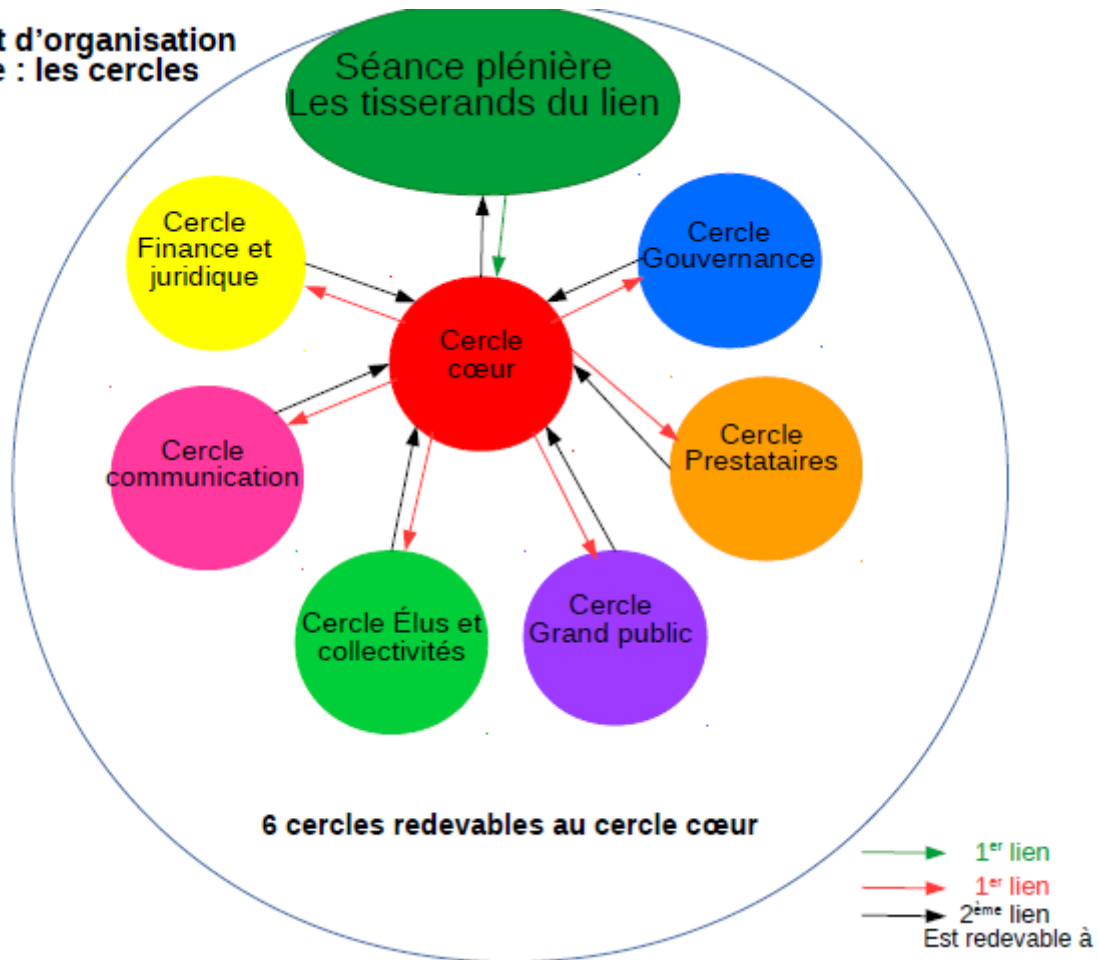
- Alain Duparquet de Bourgoin-Jallieu
- Catherine Pic de Bourgoin-Jallieu
- Dominique Crouzette de Dizimieu



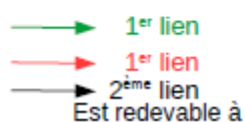
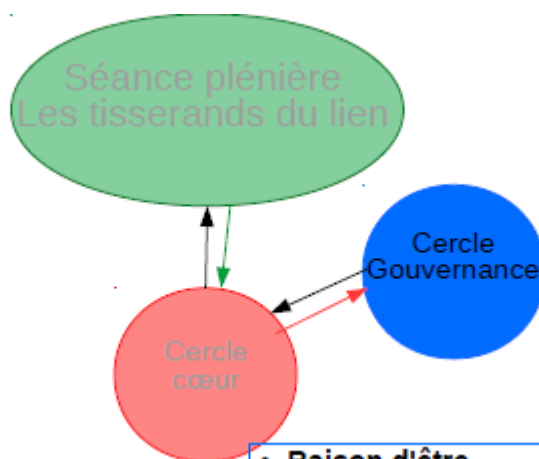
La gouvernance

Xavier présente la plénière le cercle cœur (cercle « racine ») et les six cercles « branches » avec leur raison d'être (mission) leur redevabilité et leur responsabilité selon le diaporama ci-après

Projet d'organisation future : les cercles

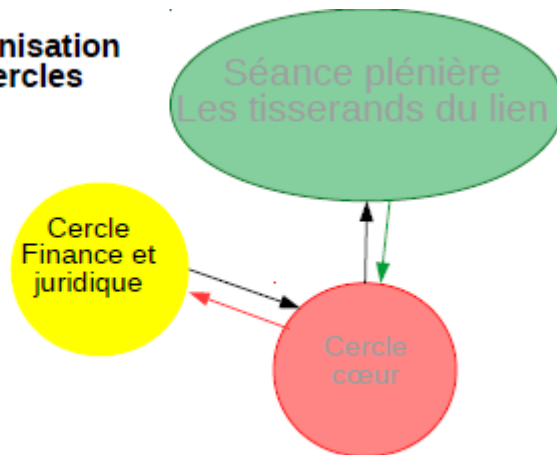


Projet d'organisation future : les cercles

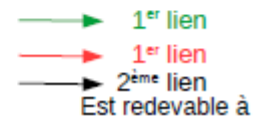


- **Raison d'être**
Mettre en place l'organisation de l'association
Assurer le bon usage des outils
Accompagner, veiller, former
Rechercher de nouveaux outils en fonction des besoins
- **Redevabilité**
Au cercle cœur sur les arbitrages réalisés
- **Responsabilités**
Propose le choix dans une palette d'outils (rôle de filtre) dans le Règlement intérieur
Est garant de l'organisation
Adapte l'organisation aux évolutions du projet

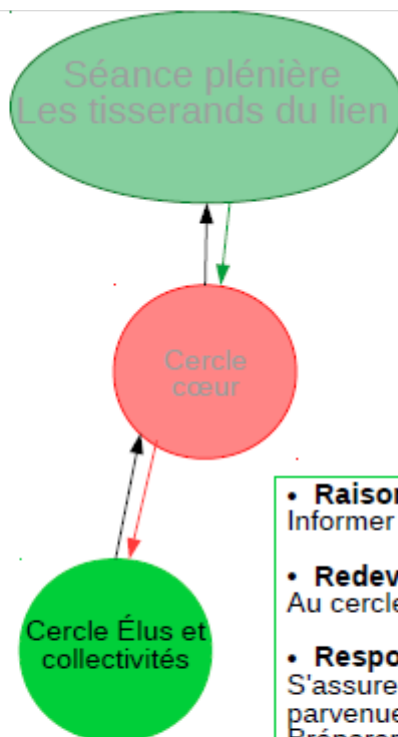
Projet d'organisation future : les cercles



- **Raison d'être**
Gère les finances
Recherche les financements
Assure une veille juridique à partir de la loi ESS de 2014
- **Redevabilité**
Au cercle cœur
- **Responsabilités**
Trouver des fonds
Constituer les dossiers de demandes de financement



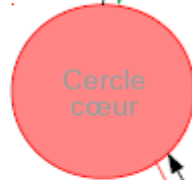
Projet d'organisation future : les cercles



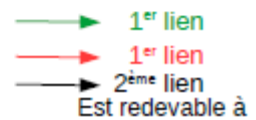
- **Raison d'être**
Informar les élus du projet du lobbying
- **Redevabilité**
Au cercle cœur
- **Responsabilités**
S'assurer que l'information est bien parvenue aux élus du territoire
Préparer la mise en œuvre de la MLC pour les collectivités volontaires :
Répondre à leurs questionnements :
trouver l'argumentaire juridique

→ 1^{er} lien
→ 1^{er} lien
→ 2^{ème} lien
Est redevable à

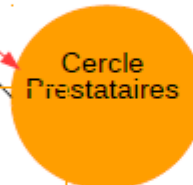
**Projet d'organisation
future : les cercles**



- **Raison d'être**
Sensibiliser le public aux MLC et à notre projet en vue d'élargir les membres actifs
- **Redevabilité**
Au cercle cœur
- **Responsabilités**
Choisir les outils et les modalités de mise en œuvre



Projet d'organisation future : les cercles



• Raison d'être

Rechercher des prestataires
Sensibiliser les prestataires sur le rôle de la monnaie
Promouvoir la monnaie

• Redevabilité

A la plénière concernant l'aspect philosophique de la monnaie
Au cercle cœur

• Responsabilités

Créer un réseau favorisant la circulation de la monnaie
Créer les règles d'inclusion dans le réseau
Proposer à la discussion des modalités d'inclusion

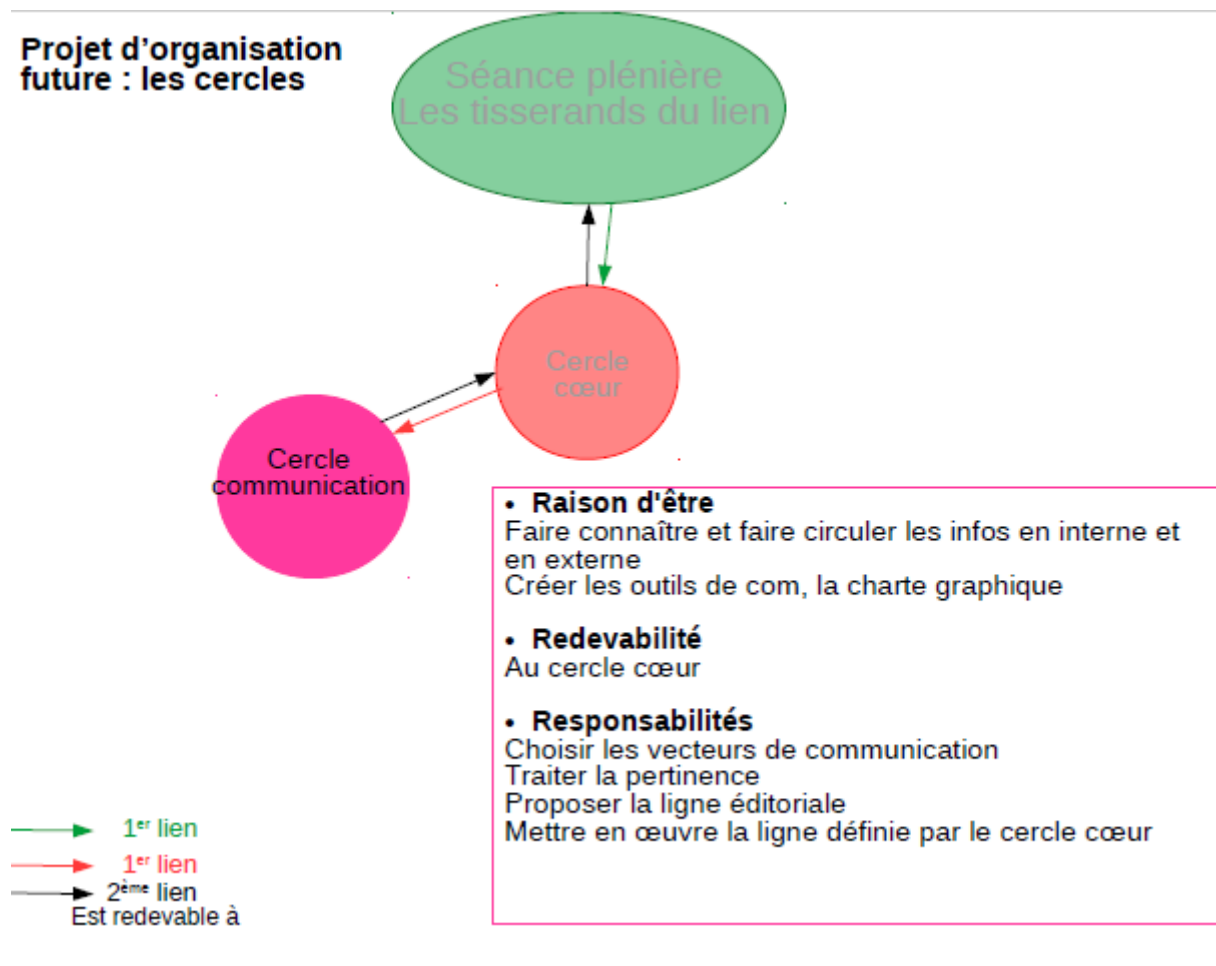
→ 1^{er} lien

→ 1^{er} lien

→ 2^{ème} lien

Est redevable à

Projet d'organisation future : les cercles



Différentes notions sont évoquées et commentées :

la sociocratie : c'est un mode de prise de décision qui permet à un organisme de s'auto-gérer

les cercles sont assimilables à des cellules humaines : les atomes forment les molécules qui forment des cellules qui forment des organes qui forment le corps humain.

L'égalité des personnes : dans cette organisation horizontale, chaque cercle est autonome et interdépendant des autres à la différence de la hiérarchie verticale (où une personne a le pouvoir sur une autre)

responsabilité des décisions : la description de la mission du cercle (raison d'être) pose les limites de son périmètre de décision ; ainsi les décisions sont déléguées, le pouvoir de décision est décentralisé et il n'est plus nécessaire de recueillir les décisions de l'ensemble du collectif (ceci est

d'autant plus important aujourd'hui à un moment où notre groupe grandit régulièrement)

outils de gouvernance : le cercle gouvernance prévoit différents outils (outils de décisions, d'élection, etc), en exclut certains, et c'est au cercle de faire le choix parmi ces outils. A noter que ces outils figureront dans le règlement intérieur.

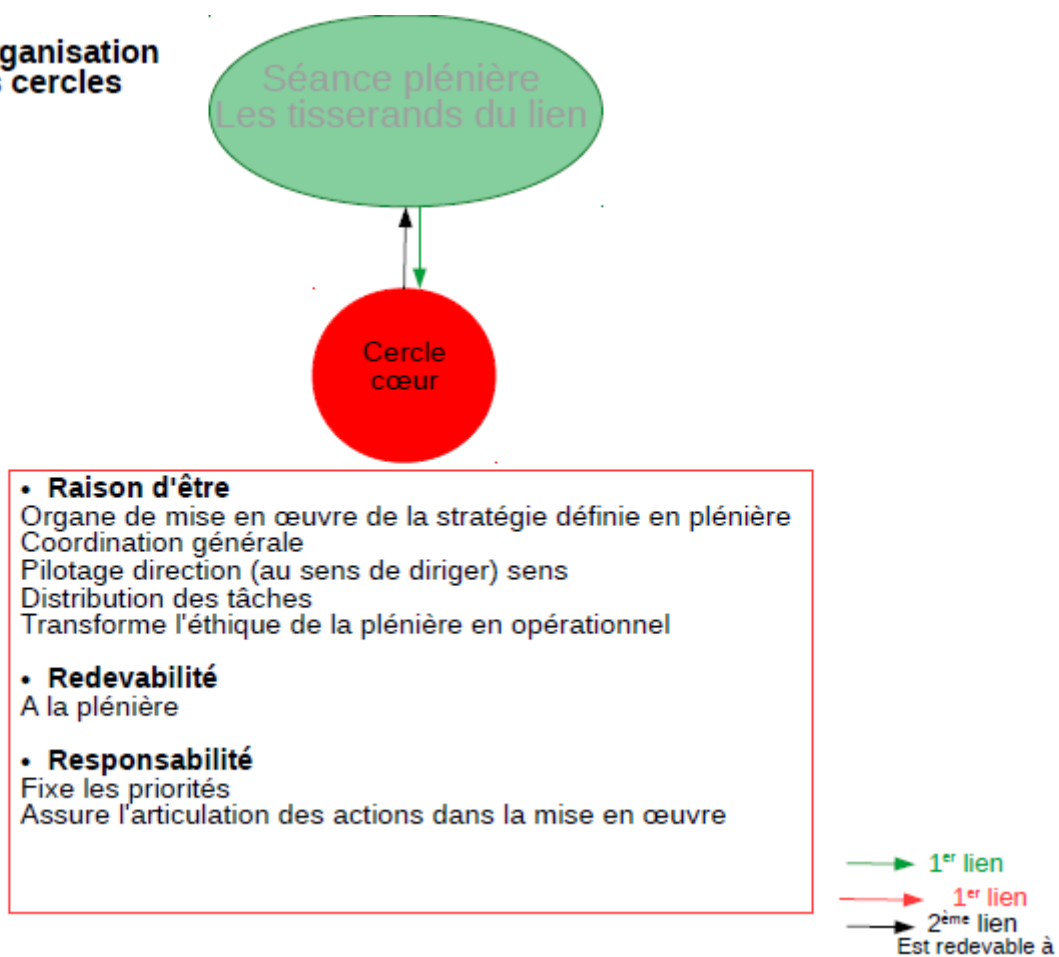
Racine/branche : c'est la relation entre deux cercles : un cercle « racine » crée un cercle « branche » ; ce dernier sera « redevable » au premier : il lui rend compte de la réalisation de sa mission confiée

Focus sur le cercle cœur : c'est la plénière qui va désigner le 13 octobre prochain les six premiers membres du cercle cœur. Il s'agit des « premiers liens » (cf plus loin)

La plénière définit la stratégie générale et la philosophie du projet et le cercle cœur en prévoit la mise en œuvre, la planification.

***ATTENTION DANS LE SCHEMA QUI SUIT FIGURENT A TORT DEUX FLECHES VERTE ET NOIRE
EN EFFET IL N'Y A PAS DE PREMIER ET DEUXIEME LIENS ENTRE LA PLENIERE ET LE CERCLE COEUR***

Projet d'organisation future : les cercles



Le cercle cœur est composé des premiers liens et des seconds liens soit en tout douze membres à ce jour car il y a six cercles « branches ». Un maximum de quatorze membres a été prévu au delà duquel il est difficile de travailler correctement. Un septième cercle branche peut donc être créé si nécessaire. D'autres cercles peuvent être clos permettant à d'autres d'être créés. C'est une organisation vivante, souple et évolutive.

Fiche de poste pour le premier lien et le second lien

Le premier lien :

Le premier lien représente le cercle cœur au sein du cercle branche

- Il porte la voix du cercle cœur, lequel définit les stratégies, les priorités et les programmes d'actions,
- Il apporte la vision globale du projet au sein du groupe,
- Il capte les tensions,
- Sa posture :
 - pose des questions,
 - ne décide pas pour les autres,
 - respecte l'autonomie et la souveraineté des autres rôles,
 - facilite les liens transversaux

Le 1er lien est générique et non spécifique, par conséquent :

la séance plénière désignera les membres du cercle "cœur" **sans affectation sur un**

cercle. Une fois élus, les premiers liens se répartiront les cercles puis chacun dans son cercle organisera le travail et les modalités de fonctionnement.
Le cercle procédera alors à la désignation du second lien (souhaité en janvier 2019 au plus tard)

Le second lien:

Le second lien représente son cercle au sein du cercle coeur. Les deux rôles se complètent (Xavier suggère que ce second lien fasse un petit résumé écrit de ce qui se dit au cercle coeur pour les membres de son cercle)

- Il est le représentant de son cercle dans le cercle qui l'a généré
- Il a un pouvoir équivalent aux autres membres du cercle
- Il définit des "indicateurs" permettant une visibilité sur l'efficacité du cercle, et les fait respecter.
- Il est l'allié, le régulateur du 1er lien (régulateur non pas au sens de contre-pouvoir mais au sens d'un équilibre de la force du 1er lien)

Question : on a parlé de « tensions » qu'est-il prévu en cas de conflits ? Le sujet a été abordé en cercle gouvernance et en cercle règlement intérieur : une procédure sera prévue et inscrite dans le règlement intérieur. A noter que le terme de tensions est pris ici au sens positif : qu'est-ce qui fait obstacle à la réalisation de la mission ? Gérer les tensions revient à lever ces obstacles donc à faire avancer le projet.

A quoi s'attendre en terme de disponibilité si on est élu premier lien ?

On peut envisager pour le cercle cœur une réunion toutes les 3 semaines ; compter en plus les réunions du cercle pour lequel on est premier lien. On peut aussi être second lien (pas pour le même cercle bien sûr, c'est incompatible) ou simple membre d'un autre cercle donc prévoir aussi les réunions de cet autre cercle.

La plénière se réunit quatre fois par an dont deux fois sous forme de repas (juin et décembre), plus un week-end en cas de formation.

Dans ces conditions, on peut envisager une réunion hebdomadaire (comme le dit Alexis avec humour : c'est comme une activité sportive ou culturelle, on est pris tous les ...lundis ou mardis comme le judo ou la chorale!!!)

Précision : chaque cercle s'organise comme il l'entend ; il peut donc décider de se réunir sous d'autres formes : par exemple, réunion téléphonique.

Question : les autres monnaies locales ont-elles adopté la même organisation ? : en principe oui, cette organisation horizontale où le pouvoir est décentralisé et le système souple et évolutif.

Création d'un nouveau cercle (cercle branche)

Chaque cercle qui crée un cercle branche devra définir sa raison d'être sa responsabilité et sa redevabilité. Sinon le cercle n'est pas créé. Une trame sera prévue au règlement intérieur.

Un cercle est à créer dès que la mission nécessite l'intervention de deux personnes et plus. Lorsque la mission peut être effectuée par une seule personne, il s'agit d'un rôle.

A chaque création de cercle, il est fait appel à candidature parmi tous les membres actifs. Chacun est libre d'intégrer le cercle qui lui plaît. Attention à la limite définie plus haut : au-delà de douze-

quatorze membres, il est difficile de fonctionner et on crée alors un nouveau cercle.

Question : actuellement, un nouveau membre est intégré au cours de la plénière qui était jusqu'à présent mensuelle ; avec la nouvelle organisation, comment intégrer le nouveau membre ? Selon ses affinités et ses compétences ce membre va intégrer un cercle avec l'accompagnement de son parrain. Xavier suggère que le cercle cœur examine cette question et adapte le processus d'intégration.

1° décision de la plénière

Les membres présents valident l'organisation proposée :

- une plénière et ses modalités de fonctionnement
- le cercle cœur (cercle-racine) et ses modalités de fonctionnement
- les six cercles branches (gouvernance finance-juridique communication élus-collectivités grand public prestataires)
- les modalités de création des cercles

Aujourd'hui cette organisation correspond à notre composition actuelle et à nos besoins.

Demain, après la création de la monnaie, par exemple, elle pourra prendre une autre forme.

Les cercles peuvent modifier l'organisation à condition d'avoir des arguments objectifs et fondés.

Durée du mandat de premier lien :

Le cercle gouvernance propose un mandat d'un an renouvelable deux fois (soit trois ans possibles au total)

Le renouvellement se fait en plénière s'il n'y a pas d'objection ou si les objections sont levées.

Objection : cette méthode entraîne un renouvellement total qui peut être brutal au bout de trois ans.

Prévoir une transmission, un tuilage ?

Prévoir un renouvellement par moitié seulement ?

Après discussion, on opterait pour un « turn over » des premiers liens au niveau des cercles, ce qui éviterait l'usure et aussi la brutalité des départs.

Ainsi, lors du renouvellement en plénière, les premiers liens ne sont pas affectés sur des cercles lesquels sont chaque année « redispachés »

Finalement, on se laisse le temps d'une année d'expérience et la décision sera prise dans un an au moment du renouvellement des mandats.

2° décision de la plénière :

les premiers liens sont élus pour un an renouvelable deux fois, les modalités et conditions précises seront décidées à la plénière 2019 au moment du renouvellement des mandats.

Les modalités de désignation des premiers liens le 13 octobre :

Le cercle gouvernance propose **une élection sans candidat** :

L'ÉLECTION SANS CANDIDAT

1ère étape : On prend connaissance de la fiche de poste

2ème étape : Chacun s'exprime à tour de rôle sur les compétences attendues pour le poste (talents, aptitudes, liens utiles avec

d'autres rôles, disponibilité, ressources)

- 3ème étape :** Chacun note sur un papier le nom d'une personne correspondant aux attentes du poste
- 4ème étape :** On montre ce qu'on a voté et on explique pourquoi
- 5ème étape :** Avant de procéder à un 2ème tour on peut changer son 1er vote ayant entendu les arguments des autres membres ; c'est ce qu'on appelle un report de voix
- 6ème étape :** On écrit au tableau le nom des « élus » et on fait une proposition : on désigne A : y-a-t-il des objections ? La personne A s'exprime en dernier car elle va confirmer ou infirmer les objections. Si on lève les objections la personne est désignée ; si on ne les lève pas on passe à la personne suivante B etc.

document joint en annexe

Rappel : on élit les premiers liens sans désigner le cercle d'affectation de chacun. Après leur élection, les six premiers liens se répartissent les cercles entre eux. Il ne s'agit pas d'experts sur le domaine du cercle : c'est le second lien qui doit l'être.

Le cercle gouvernance propose les conditions suivantes :

- ne peuvent être élues que les personnes présentes
- toutes les personnes présentes sont éligibles
- les personnes présentes ont l'obligation de voter
- les personnes absentes ne peuvent pas être élues
- pour un tel mode de désignation il faut « se connaître » aussi, les personnes membres après le 31/08/2018 ne pourront pas participer à cette élection
- l'élection a lieu à huis clos et ce qui s'y dit reste confidentiel
- néanmoins les personnes absentes auront une info sur le déroulement de cette élection
- on se réserve le droit de ne pas élire les six membres le 13/10 si les propositions de candidats sont insuffisantes ; les désignations supplémentaires se feront ultérieurement.

3° décision de la plénière

La plénière valide l'ensemble de cette proposition et notamment le fait d'exclure de cette élection les membres actifs après le 31/08/2018.

Si les six premiers liens ne peuvent être élus le 13/10, on avisera alors pour la suite.

Positionnement des membres sur les six cercles

un outil a été proposé pour s'inscrire dans les cercles.

<https://framadata.org/KTuNJkK9PiXHcWdZ>

A ce jour, voici la composition des cercles :

gouvernance :	9 participants
finance juridique :	3 «
communication :	2 «
élus collectivités :	4 «
grand public :	10 «
prestataires :	5 «

Chacun se positionne comme il l'entend. On peut partir d'un cercle mais a minima on doit rendre compte du travail que l'on a fait et transmettre les éléments et les informations.

Rappel : les nouveaux peuvent entrer dans les cercles, ce qui permet leur intégration.

Précision : si un cercle organise un événement, il fait appel à candidature auprès de l'ensemble des actifs pour y participer.

Question : pour être « actif », est-il obligatoire de participer à un cercle ? Non on peut n'assister qu'à la plénière et aussi à certains événements en fonction de ses disponibilités et préférences.

Questions diverses :

à propos de la soirée ambassadeurs : un mail d'info sera fait aux actifs

à propos de la démarche auprès des prestataires : idem mail d'info

à propos de l'objectif de la sortie de la monnaie d'ici une année (prévision automne 2019) ?

C'est le cercle cœur qui fixera les nouvelles échéances.

Les membres célèbrent le travail accompli ce soir et la réunion se termine par la poursuite du pot convivial au cours duquel le lieu de la séance du 13 octobre est évoqué (mail suivra).